



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 65674

## Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les propos outrageux tenus par certains chanteurs à l'égard de notre pays. Sous couvert de la liberté d'expression, certains se permettent de bafouer la France et les symboles de la République. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment face aux propos injurieux vociférés par certains chanteurs et aux appels manifestes à la violence contenus dans leurs textes.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur partage pleinement les préoccupations de l'honorable parlementaire s'agissant des propos injurieux et des appels à la violence contenus dans les textes de certaines chansons. Il veille à signaler à l'autorité judiciaire tous les faits qui lui semblent constitutifs d'une infraction pénale, sur le fondement des articles 23, 24 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et à déposer plainte dès lors que ces chansons portent atteinte à la dignité des fonctionnaires de l'État placés sous son autorité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65674

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11625

**Réponse publiée le :** 13 avril 2010, page 4289